

Indicateurs de performance

Données mises à jour le 16/08/2018

Indicateurs	Date de financement des projets					
	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	Année civile 2017	Année civile 2018	Depuis le 25/09/2014
Montant prêté	191 000 €	3 594 500 €	5 284 000 €	4 148 200 €	4 656 800 €	17 874 500 €
Nombre de projets financés	5	55	67	49	38	214
Montant moyen emprunté	38 200 €	65 355 €	78 866 €	84 657 €	122 547 €	83 526 €
Taux d'intérêt annuel moyen d'emprunt (volume)	5,56 %	7,98 %	8,01 %	7,38 %	7,28 %	7,64 %
Taux d'intérêt annuel moyen d'emprunt (nombre)	5,82 %	8,14 %	8,12 %	7,71 %	7,49 %	7,86 %
Durée moyenne initiale d'emprunt (volume)	44 mois	46 mois	44 mois	46 mois	43 mois	45 mois
Durée moyenne initiale d'emprunt (nombre)	46 mois	47 mois	44 mois	48 mois	44 mois	46 mois
Âge moyen des prêts (volume)	44 mois	36 mois	25 mois	13 mois	3 mois	19 mois
Âge moyen des prêts (nombre)	44 mois	37 mois	26 mois	14 mois	3 mois	22 mois
Capital remboursé	164 593 €	2 339 377 €	2 577 372 €	1 066 503 €	143 292 €	6 291 138 €
Part du capital remboursé ⁽¹⁾	86,17 %	65,08 %	48,78 %	25,71 %	3,08 %	35,2 %
Intérêts reçus	19 240 €	483 907 €	581 219 €	278 680 €	61 311 €	1 424 358 €
Part des intérêts reçus ⁽²⁾	91,63 %	80,49 %	69,07 %	41,83 %	7,35 %	48,05 %

(1) Cet indicateur représente la part du capital emprunté qui a déjà été remboursée. Plus les prêts sont anciens, plus la part déjà remboursée est élevée.

(2) Cet indicateur représente la part des intérêts dus qui a déjà été versée. Plus les prêts sont anciens, plus la part déjà versée est élevée.

Indicateurs de performance	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	Année civile 2017	Année civile 2018	Depuis le 25/09/2014
Taux de rendement interne net ⁽³⁾	1,83 %	-0,53 %	1,75 %	7,63 %	7,19 %	4,23 %
Taux de rendement interne maximum possible ⁽⁴⁾	5,51 %	8,08 %	8,09 %	7,63 %	7,19 %	7,71 %
Coût du risque annuel constaté ⁽⁵⁾	3,68 %	8,61 %	6,34 %	0,0 %	0,0 %	3,48 %

⁽³⁾ Le taux de rendement interne net représente la rentabilité annuelle des prêts, déduction faite des pertes connues ou avérées à la date du calcul.

⁽⁴⁾ Le taux de rendement interne maximum possible représente le rendement annualisé des prêts si l'intégralité des prêts étaient remboursés conformément aux échéances prévues initialement.

⁽⁵⁾ Le coût du risque annuel constaté représente la diminution de rentabilité causée par les retards et les défauts de paiement par rapport au taux de rentabilité maximum possible. Il s'agit de la différence entre (4) et (3).

Indicateurs d'incidents	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	Année civile 2017	Année civile 2018	Depuis le 25/09/2014
Capital en retard de paiement ⁽⁶⁾	0,0 €	22 853,66 €	6 371,98 €	0,0 €	0,0 €	29 225,64 €
Taux de retard de paiement (volume) ⁽⁷⁾	0,0 %	0,64 %	0,12 %	0,0 %	0,0 %	0,16 %
Taux de retard de paiement (nombre) ⁽⁷⁾	0,0 %	10,91 %	4,48 %	0,0 %	0,0 %	4,21 %
Capital en défaut de remboursement ⁽⁸⁾	13 343,12 €	541 604,85 €	592 487,98 €	0,0 €	0,0 €	1 147 435,95 €
Taux de défaut de remboursement (volume) ⁽⁹⁾	6,99 %	15,07 %	11,21 %	0,0 %	0,0 %	6,42 %
Taux de défaut de remboursement (nombre) ⁽⁹⁾	20,0 %	25,45 %	19,4 %	0,0 %	0,0 %	13,08 %

⁽⁶⁾ Le capital en retard est la somme du capital des échéances en retard de paiement depuis moins de 180 jours, net des recouvrements.

⁽⁷⁾ Le taux de retard représente la part d'échéances en retard de paiement depuis moins de 180 jours par rapport au capital emprunté. Il est calculé de la manière suivante : - en volume : (6) sur le montant prêté, - en nombre : nombre de projets présentant un retard sur le nombre de projets financés.

⁽⁸⁾ Le capital en défaut est la somme du capital dont le remboursement ne sera jamais ou probablement pas effectué. Il est calculé de la manière suivante : somme du capital des échéances en retard de paiement de plus de 180 jours + somme du capital en retard de paiement et du capital restant dû d'une société en procédure collective ou ayant fait l'objet d'une déchéance du terme contractuelle, net des recouvrements.

⁽⁹⁾ Le taux de défaut de remboursement représente la part de capital dont le remboursement ne sera jamais ou probablement pas effectué par rapport au capital emprunté. Il est calculé de la manière suivante : - en volume : (8) sur le montant prêté, - en nombre : nombre de projets en défaut sur le nombre de projets financés.

Indicateurs légaux (C.M.F, article R.548-5, alinea 3)	Depuis le 25/09/2014
Taux de défaillance constaté à plus de deux mois (volume)	10.02 %
Taux de défaillance constaté à plus de deux mois (nombre)	17.44 %

Taux de défaillance	18.97 %
----------------------------	---------